

# Conseil municipal de Saint Apollinaire de Rias

Vendredi 15 AVRIL 2021

Etaient présents: Pascal BOUIT, Nicole CHAUDIER, Michel CIMAZ  
Michel DELOCHE, Dorothee DURNEZ, Alain FLUCHAIRE, Samia  
HAMDI, Jean Marie MENGIN, Valérie PELLEGRIN, Claudette  
PRATESI, Hervé VIGNAL.

Secrétaire de séance: Claudette PRATESI

Ce conseil s'est de nouveau déroulé à huis clos en raison des mesures liées au confinement.

Début de séance à 20 h

Ajout au Compte-rendu du 26 mars 2021 : isolation du logement  
RDC, mairie + contre cloison.

Ce compte-rendu est approuvé et signé.

Signature du compte administratif.

## **Les points de l'ordre du jour**

Avant l'étude du budget :

.il est nécessaire d'inscrire le projet photovoltaïque avec réfection de  
toiture, dans celui-ci, pour faire les demandes de subventions.

Vote : approuvé à l'unanimité

.affecter la somme excédentaire au fonctionnement

Vote : approuvé à l'unanimité

.Taux des taxes :

L'état compense la taxe d'habitation avec un léger avantage pour  
la commune

Maintien du taux de pourcentage de la taxe pour le foncier bâti à 32,57

Maintien du taux de pourcentage de la taxe pour le foncier non bâti 49,95.

Vote : approuvé à l'unanimité

### •Le budget

Dépenses de fonctionnement : 279 114,80 €

Recettes (dont excédent voté plus haut 81 840,80 €) : 279 114,80 €

Investissement :

Dépenses 176 961,26 €

Recettes 176 961,26 €

Pour répondre à une question Michel CIMAZ indique qu'il ne faut pas confondre déficit et dette. Le déficit est un manque d'argent alors que la dette concerne un emprunt qui a un équipement correspondant Il précise que la commune n'a pas de déficit et rembourse une dette pour laquelle des réalisations estimées à plus de 1 000 000 € ont été effectuées, et qu'une commune n'a pas le droit de faire des économies.

Le budget est voté et approuvé à l'unanimité.

### •Transfert compétences urbanisme

Les conseillers municipaux votent contre le transfert des compétences d'urbanisme à la CAPCA.

Vote à l'unanimité

### •Location Péatier RDC

Les travaux du logement seront terminés à la fin du mois d'avril. Une location se mettra en place à partir du 1er mai.

### •Vote d'une subvention à l'école privée de Vernoux

Sur la commune 4 enfants sont scolarisés dans cette école. Subvention équivalente à celle versée pour l'école publique.

Vote à l'unanimité

**•Travaux à Rossignol**

La situation est régularisée sur ce hameau, les travaux pourront être faits.

**•Au village**

Le principe de vente d'une petite parcelle du domaine public pour 1€ symbolique à un particulier est voté. Les frais de notaire, géomètre et commissaire enquêteur seront à la charge du demandeur.

Abstention de Mme Nicole CHAUDIER

**.Mise en concurrence des compagnies d'assurances**

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche propose de lancer une consultation pour la mise en concurrence des compagnies d'assurances concernant l'assurance statutaire du personnel

Vote : pour à l'unanimité

**Questions diverses**

.L'employé communal est actuellement en arrêt maladie pour une durée indéterminée.

Le problème urgent est la construction du mur de soutènement pour le futur abris bus.

Des devis ont été demandés, un artisan intervenant déjà sur la commune de Saint Prix serait disponible rapidement pour un coût de 880 € HT. Cette personne pourrait intervenir sur d'autres chantiers si besoin.

Vote à l'unanimité.

.Une rencontre serait nécessaire avec les élus de la commune de Saint Jean Chambre pour parler du partage du matériel et clarifier les ententes mises en place depuis de longues années.

.Les 20 ans du parc des Monts d'Ardèche : à cette occasion de

nombreuses animations sont programmées et la maison du parc sera ouverte à partir du 12 juin 2021.

. Elections départementales et régionales : elles se dérouleront les 20 et 27 juin prochain. Pour le respect des règles sanitaires, il faut prévoir du matériel et le double d'assesseurs, puisque 2 élections.

.Les conseillers nouvellement élus signalent que malgré leur souhait de participer à des formations celles-ci sont souvent inaccessibles.

.Une demande de pose de miroir est faite pour sortir sur la D21 au niveau de Combelantard, accès difficile.

.Des habitants de la commune demandent l'état d'avancement de la phytoépuration prévue pour le quartier des baraques. La demande a été faite à la CAPCA, mais à ce jour pas d'écho. Une relance semble nécessaire.

.Les conseillers élus à la commission Eyrieux - Clair ne sont plus conviés à participer aux réunions. Suite au changement de statut seuls les représentants des intercommunalités siègent au conseil syndical, Christian ALIBERT est représentant pour le secteur.

On procède à la signature des actes pour le budget.

Le conseil municipal est clos à 22 h 30.